

Université de Paris III Formation continue Préparation au DAEU

HISTOIRE

BROCHURE N°2

Thème n°2 :

**Bilan et mémoires
de la Seconde Guerre mondiale
en France.**

Le blog du cours d'histoire : <http://daeuhistoireparis3.over-blog.com/>

Cours du jeudi de 8h00 à 10h00

Salle D 12

G.Hoibian

guillaume.hoibian@ac-creteil.fr

Année universitaire 2013 - 2014

Plan du cours :

Manuel pages 255 et suivantes

I - Le bilan politique : de Vichy à la IV^{ème} République (1944-1946)

- A) Les forces de la résistance assurent la relève politique.
- B) Les difficultés dans la France de l'après-guerre.
- C) L'épuration
- D) Une France nouvelle ?
- E) La Constituante : un apparent consensus politique :

II - Les mémoires de la Seconde Guerre mondiale.

A) Histoire et mémoire.

B) Des mémoires concurrentes.

- 1) L'après guerre : le triomphe des mémoires de la résistance et la non prise en compte de la spécificité du génocide.
- 2) La période du "refoulement" de la mémoire de Vichy (1954-1971)
- 3) La fin du mythe de la "France résistante" et l'apparition de la mémoire de la Shoah



Le Mont Valérien , « haut lieu de la mémoire nationale » (Suresnes)



Mémorial de la Shoah (Paris)



Visite sur le lieu du camp de Drancy (93)



Mémorial de la résistance du Vercors (La Chapelle en Vercors)



Mémorial de la Paix à Caen

Conseils pour la composition

Avant de rédiger :

1. Il faut tout d'abord **analyser le sujet** pour bien le cerner : il s'agit de définir les termes du sujet, déterminer et expliquer les limites géographiques et chronologiques (lorsque des dates vous sont données, il faut expliquer ce qu'elles signifient). Au terme de cette analyse, vous devez avoir compris ce qui fait l'intérêt du sujet.
2. Vous devez dégager la **problématique** du sujet : c'est-à-dire la (ou les) question(s) qui va (vont) vous servir de fil directeur, le problème qu'il vous faudra résoudre tout au long de la composition. Généralement, cette problématique apparaît clairement dans l'intitulé du sujet.
3. Vous devez construire un **plan** pour le développement. Pour cela, vous devez rassembler vos connaissances sur le sujet en en envisageant tous les aspects et toutes les implications.

Quatre principes doivent vous guider

- le plan doit être construit comme une démonstration, en réponse à la question de départ.
 - Il ne comporte que peu de parties (le plus souvent trois, parfois deux ou quatre, jamais plus)
 - Chaque partie développe une idée : un aspect de la réponse à la question de départ (la problématique). Cette idée s'appuie sur des exemples qui constituent des paragraphes au sein de chaque partie.
- La première phrase de chaque partie doit annoncer l'idée générale qui va être développée.
- chaque partie s'achève par une courte conclusion servant de transition avec la partie suivante.

La rédaction de la composition :

L'introduction doit être particulièrement soignée : en un paragraphe d'environ 15 à 20 lignes, elle permet de montrer que vous avez compris le sujet. Elle comprend trois éléments :

- la présentation du thème central du sujet dans ses limites géographiques et chronologiques. Vous devez en montrer le sens et l'intérêt.
- la problématique : vous annoncez, en une ou deux questions, ce que vous allez chercher à démontrer tout au long du devoir.
- L'annonce du plan

Le développement doit être présenté de façon aérée : le passage d'une partie à une autre est matérialisé par un alinéa et un espace de deux lignes. A l'intérieur de chaque partie, on distingue les paragraphes (de deux à quatre) grâce à des alinéas.

La conclusion conclut, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être un résumé de ce qui précède mais un aboutissement : elle apporte une réponse à la question posée au départ (environ 10 lignes). Vous pouvez y ouvrir des perspectives sur des questions qui se greffent sur le sujet. Attention cependant à ne pas extrapoler.

A éviter : les avis personnels trop ostensibles, les affirmations sans preuves ni démonstration, et, surtout, les digressions hors sujet.

La longueur du devoir doit se situer entre 4 et 8 pages.

Conseils pour l'étude de documents

Cette épreuve porte sur l'un des thèmes majeurs du programme. Elle comprend un **sujet** faisant apparaître une problématique explicite et un **corpus de 5 documents** de natures variées (textes, images, graphiques...). Les documents sont accompagnés d'une série de 5 questions qui forment la **première partie**. La **seconde** est la rédaction d'une réponse organisée qui doit traiter le sujet de l'étude de documents à l'aide des documents et de vos connaissances.

Le devoir doit s'organiser de la manière suivante :

- **Vos réponses aux questions** de la première partie doivent commencer par reprendre les termes des questions. Ensuite vous devez répondre à la question en vous appuyant sur le ou les documents. Pensez à le/les présenter. Vérifiez ensuite que votre réponse apporte des connaissances afin d'éviter de paraphraser le/les documents.
- **Les questions guident le commentaire.** Elles portent sur un ou plusieurs documents et vous permettent d'en faire ressortir les idées principales. Vous devez répondre aux questions en utilisant le document. Il faut citer celui-ci : citation entre «... » d'une phrase ou d'un petit passage (attention cependant à ne pas trop recopier !), références précises à un élément de document iconographique ou d'un tableau de chiffres. Vous devez vous appuyer également sur vos connaissances, pour éclairer ou expliquer les documents, y compris de façon critique.
- **La réponse organisée** doit prendre de la hauteur par rapport à vos réponses et traiter l'ensemble du sujet. C'est une sorte de mini composition avec une courte introduction, deux, trois paragraphes et une petite conclusion. Veillez à bien utiliser les documents ainsi qu'à apporter des connaissances.

Grands repères Des épisodes qui ont marqué la mémoire collective



18 juin 1940 – L'appel de de Gaulle

Sous-secrétaire d'État à la Guerre dans le gouvernement de Paul Reynaud depuis le 6 juin 1940, le général de Gaulle s'oppose à la signature d'un armistice avec l'Allemagne. Il envisage la poursuite des combats en Afrique du Nord, aux côtés des Britanniques. Après la démission de Paul Reynaud, le 16 juin 1940, le général de Gaulle gagne Londres où il lance son appel 2 jours plus tard à la radio anglaise (la BBC). Peu entendu à l'époque, cet appel donne naissance à la France libre et marque rétrospectivement le coup d'envoi de la Résistance.



22 juin 1940 – La signature de l'armistice à Rethondes

Entrée en guerre le 3 septembre 1939, l'Allemagne nazie lance son offensive contre la France le 10 mai 1940. L'armée française s'effondre en quelques semaines. Le 16 juin 1940, le chef du gouvernement, Paul Reynaud, cède la place au maréchal Pétain. Fort de sa popularité, le « vainqueur de Verdun » appelle à cesser les combats. La défaite française est pour lui définitive et la responsabilité en incombe au pouvoir politique et non à l'armée. L'armistice est signé à Rethondes, en présence d'Hitler, dans le wagon où avait été signé celui du 11 novembre 1918.



24 octobre 1940 – L'entrevue de Montoire

Chef de « l'État français » depuis le vote des pleins pouvoirs du 10 juillet 1940, le maréchal Pétain estime que la France ne doit pas attendre la fin de la guerre en Europe pour se relever de la défaite. Il engage ainsi la France dans une politique de collaboration avec l'Allemagne, dont l'objectif est d'obtenir des allègements du régime d'occupation. La collaboration d'État est donc une initiative française, dont le coup d'envoi est officialisé par la poignée de main entre Pétain et Hitler lors de l'entrevue de Montoire (Loir-et-Cher).



16-17 juillet 1942 – La rafle du Vél' d'Hiver

Dès octobre 1940, le régime de Vichy édicte de sa propre autorité un « statut des juifs » discriminatoire et enferme une partie des juifs étrangers dans des camps. À partir de 1942, l'occupant allemand fait pression sur le gouvernement français pour déporter les juifs de France vers les camps d'extermination. Les déportations juives sont négociées dans le cadre de la politique de collaboration, en échange d'hypothétiques concessions. En juillet 1942, plus de 12 000 juifs sont ainsi raflés en région parisienne par la police française, et conduits dans des bus de la RATP jusqu'au vélodrome d'Hiver (XV^e arrondissement), avant d'être pour la plupart exterminés à Auschwitz.



8 mai 1945 – La capitulation allemande

La capitulation allemande est signée une première fois à Reims, le 7 mai 1945. Mais Staline a exigé que l'acte de capitulation définitif soit signé à Berlin le lendemain, en présence du maréchal soviétique Joukov, le vainqueur de la bataille de Berlin. La France était représentée par le général de Lattre de Tassigny, chef de la première armée française. Le 8 mai (le 9 mai en Russie) est ainsi la date retenue pour la commémoration de la victoire des Alliés sur le nazisme.

Mémoire et Histoire

1° Deux notions différentes : essai de définition

=> Le point commun à la Mémoire et à l'Histoire est de travailler sur un temps passé, écoulé.

La mémoire c'est le vécu tel qu'on se le remémore. Ce qui la définit c'est sa forte charge en émotion. Elle est l'objet de déformation parce qu'elle évolue, elle n'est pas linéaire. Elle suppose des phases d'oubli, d'amnésie, et des processus de revitalisation mais en fonction du présent ! La mémoire est une modalité d'accès au passé mais elle est un rapport subjectif qui procède par sélection des événements. Elle est individuelle et donc passé au prisme de la construction de celui qui se rappelle (un même événement n'est pas vécu ni raconté de la même manière par différentes personnes), elle peut aussi être collective et donc permet de forger une identité de groupe en perpétuant une certaine vision du passé. Un Etat a sa propre politique mémorielle en fonction d'objectifs du présent.

L'histoire est une mise à distance, et une écriture du passé ; une reconstitution par nature incomplète de ce qui n'est plus. C'est une construction qui s'élabore avec et contre la mémoire. L'histoire adopte une méthode d'analyse critique des sources, de croisement des données pour proposer une lecture du passé qui vise à l'objectivité.

2° Deux notions complémentaires

Il y a une tension entre histoire et mémoire et elles s'entrecroisent quand il existe des témoins vivants qui proposent des sources orales aux historiens. Le témoin est essentiel et en même temps insuffisant :

Le témoin c'est celui que le temps a mué en témoin et non plus en acteur et qui est distancié du passé vécu. Quand il repart en arrière c'est lui en quelque'un d'autre qu'il voit.

La méthode historique permet de mettre à distance les enjeux affectifs d'un passé.

Il peut donc y avoir compétition entre histoire et mémoire : d'un côté une explication et la recherche du fait avéré et de l'autre la fidélité à des souvenirs (souvent les témoins ne se retrouvent pas dans le travail de l'historien).

Parfois la demande mémorielle stimule la recherche historique.

Ces attentes de mémoire portées par des groupes exercent cependant des pressions sur le travail des historiens et ne sont pas toujours conciliables.

Ce sont souvent des enjeux identitaires forts qui président aujourd'hui à la volonté de reconnaissance des mémoires.

Si ces attentes civiques sont bien légitimes, l'historien a-t-il vocation à travailler en fonction de ces demandes ? Comment doit-il se positionner dans le débat public ?

3° Devoir de mémoire, travail de mémoire : le rôle des historiens

Les politiques mémorielles sont menées par l'Etat ou les collectivités territoriales qui incarnent la Nation. Elles s'expriment de différentes manières : édification de bâtiments, pose de plaques, attribution de noms de rues, de collèges, journées de commémorations officielles etc... Le terme « devoir de mémoire » est apparu en France dans les années 1990 à la faveur de la réflexion sur la Seconde guerre mondiale. Des journées de commémoration ont été instaurées et certaines créent encore du débat.

L'école et les professeurs d'histoire sont souvent sollicités pour être le relais de ces politiques mémorielles dont les objectifs sont ceux d'un pouvoir à un moment donné : ex la lecture de la lettre de Guy Môquet présentée par le gouvernement de N Sarkozy comme un hommage à la résistance française.

Le parlement légifère en France sur la mémoire et cela soulève des débats et des questions dans la société et chez les historiens. Certains parlent de « lois mémorielles » et réclament la non-intervention du politique dans l'écriture de l'histoire au nom d'une liberté de recherche et de la crainte d'une « histoire officielle ».

Tout cela renvoie à la réflexion sur la place de l'histoire dans la société et de son usage politique possible. Concernant la guerre d'Algérie, cela pose le problème de mémoires concurrentielles et la discrétion, voire l'absence de commémoration en France à l'occasion du cinquantenaire de la fin du conflit en 2012, montre bien la sensibilité du sujet.

Par Nathalie Coste

<http://blog.crdp-versailles.fr/lecturesdumonde/index.php>

Un lourd bilan

Document 1 : *Extraits de l'ordonnance du 9 août 1944*

« *La République est rétablie* »

Le Gouvernement provisoire de la République française, [...] Ordonne :
LA REPUBLIQUE N'A CESSER D'EXISTER

Article premier – La forme du gouvernement de la France est et demeure la République. En droit, celle-ci n'a pas cessé d'exister.

Article 2 – Sont, en conséquence, nuls et de nul effet tous les actes constitutionnels, législatifs ou réglementaires, ainsi que les arrêtés pris pour leur exécution, sous quelque dénomination que ce soit, promulgués sur le territoire, continental postérieurement au 16 juin 1940 et jusqu'au rétablissement du gouvernement provisoire de la République française.

LES ACTES ANNULES

Article 3 – Est expressément constatée la nullité des actes suivants :

- l'acte dit « Loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 » ; [...] ; - Tous les actes qui ont imposé le travail forcé pour le compte de l'ennemi ; [...] ; - Tous ceux qui établissent ou appliquent une discrimination quelconque fondée que la qualité de juif ; [...].

Article 10 – Sont dissous immédiatement dissous les groupements suivants et tous les organismes similaires et annexés :

La Légion française des Combattants ; les groupements antinationaux dits : [...] – le groupe « collaboration » ; - La milice antibolchevique [...]. »

La journée du 26 août fut aux yeux du monde entier la consécration définitive par le peuple français de la légitimité du gouvernement provisoire et de son Président, bien que les grands Alliés ne le reconnussent toujours pas. De Gaulle, non sans raison, attachait beaucoup d'importance à cette légitimité, qu'il considérait avoir toujours représentée. C'est ce qui l'avait amené, la veille au soir à l'Hôtel de Ville, à répondre à Georges Bidault, qui en tant que président du CNR le pressait de proclamer solennellement la République : " *La République n'a jamais cessé d'être. La France Libre, la France Combattante, le Comité français de la Libération nationale l'ont tour à tour incorporée. Vichy fut et demeure nul et non avenu. Moi-même suis le président du Gouvernement de la République.* " **Témoignage de Geoffroy de COURCEL**

=> **Le bilan démographique et matériel** de la Seconde Guerre mondiale pour la France est présenté **page 256** du manuel Bordas prêté.

=> **L'impact du choc des consciences :**

« Si les ruines matérielles sont relativement faciles à relever, les traumatismes moraux causés par une crise aussi profonde et par des épreuves aussi tragiques que celles de la Seconde Guerre mondiale sont difficiles et longs à guérir »

André Latreille, « La Seconde Guerre mondiale », Hachette, 1966.

=> **Le « syndrome de Vichy »**

A mettre en fiche

« Un peu comme l'inconscient dans la théorie freudienne, la mémoire dite "collective" existe d'abord dans ses manifestations, dans ce par quoi elle se donne à voir, explicitement ou implicitement. Le syndrome de Vichy est l'ensemble hétérogène de ces symptômes, des manifestations en particulier dans la vie politique, sociale et culturelle, qui révèlent l'existence du traumatisme engendré par l'Occupation, particulièrement celui lié aux divisions internes, traumatisme qui s'est maintenu, parfois développé, après la fin des événements.

La mise en ordre historique de ces symptômes a mis en évidence une évolution en quatre phases. Entre 1944 et 1954, la France affronte directement le problème des séquelles de la guerre civile, de l'épuration à l'amnistie : c'est la phase de deuil, dont les contradictions seront lourdes de conséquences pour la suite. De 1954 à 1971, [...] les Français semblent refouler cette guerre civile, aidés en cela par un mythe dominant : le résistancialisme*. [...] Entre 1971 et 1974, le miroir se brise et les mythes volent en éclats : c'est la troisième phase, qui se présente comme un « retour du refoulé ». Elle inaugure par la suite une quatrième phase, dans laquelle il semble que nous soyons encore, celle d'une obsession, marquée d'une part par le réveil de la mémoire juive, qui a joué et joue un rôle crucial dans le syndrome, et d'autre part par l'importance des réminiscences de l'Occupation dans le débat de politique interne. »

Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Éd. du Seuil, 2^e éd., 1990.

Une mémoire oubliée de la Seconde Guerre mondiale

Document 1 : *Peut-on parler d'une mémoire spécifique des Prisonniers de Guerre ?*

par Evelyne Py

« On peut considérer comme assez exceptionnel historiquement l'enfermement collectif pendant plusieurs années des forces vives d'un pays. Quel en fut l'impact ? Pacifisme, rapprochement avec l'Allemagne, propagande communiste, Pétainiste, honte et repli sur soi ... ? demande B.

Si par prisonniers, vous comprenez "prisonniers de guerre" retenus dans les stalags et oflags, vous touchez effectivement à un groupe très nombreux, le plus nombreux même, et manifestement le plus oublié et méprisé par la mémoire collective.

Il y a 1 850 000 prisonniers en 1940. Ils sont encore 940 000 en 1944-45. Beaucoup d'entre eux ne sont libérés seulement en 44-45 et 37 000 ne rentreront jamais, morts en captivité. Robert Franck, dans un article des Cahiers français, montre qu'ils présentent les caractéristiques des poilus en terme de valeurs : fraternité, solidarité, et haine de l'Allemand (dans un premier temps) qui les a retenus, amplifiées certainement par le long enfermement. Pourtant, rapidement après guerre, leurs associations ont été acquises au rapprochement franco-allemand des années cinquante.

Mais, à la différence des poilus de 14-18, leur parole a été discrète et l'écoute rare : ils symbolisaient la défaite de l'armée de 40, l'origine de l'occupation. Un pays n'aime pas les soldats vaincus !

Ils ont souffert des discours et "préoccupations" de Vichy à leur sujet . Il me semble que le silence de la "honte" a été pire pour ceux qui ont été libérés dans le cadre de la Relève. C'est le poids de la collaboration et du pétainisme qui s'étend aux "libérés malgré eux".

Pour ceux qui se sont évadés et qui ont parfois (souvent ?) rejoint la résistance en 42-43 , le mérite de l'évasion reste bien confidentiel.

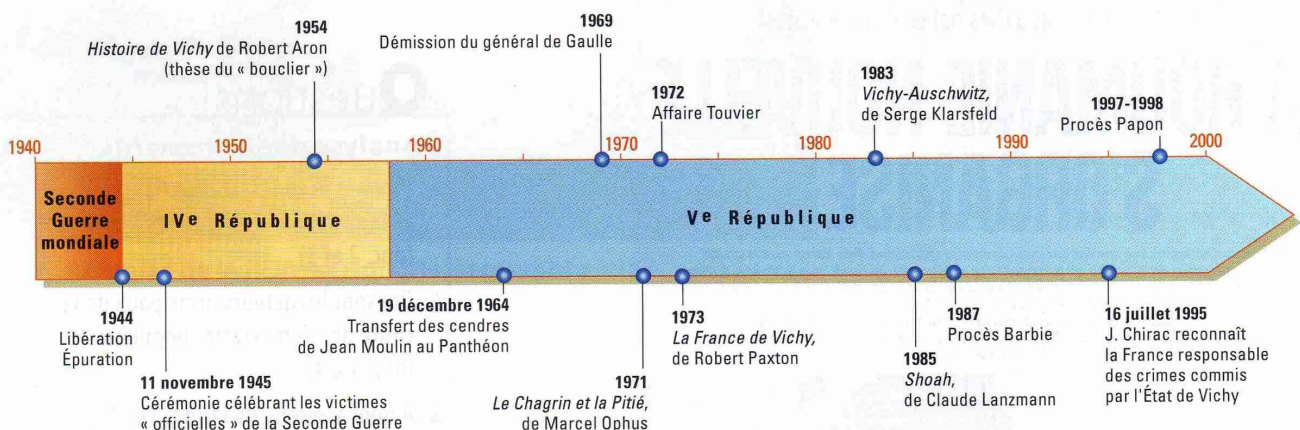
Ils ont souffert aussi de la "concurrence" des déportés, dont les conditions d'enfermement étaient plus "glorieuses" (la résistance, même si ce n'était pas l'unique fait de déportation, on l'oublie) et plus dures - encore que dans certains stalags , la vie ait été particulièrement difficile - .

Il est symptomatique de les voir rejetés à la fin de la guerre par les Associations d'Anciens Combattants de 14-18 et se regrouper dans des associations distinctes des autres , généralement assez discrètes. Il est symptomatique aussi de voir ces mêmes associations d'Anciens prisonniers de guerre s'ouvrir aux prisonniers d'autres conflits, Indochine et Algérie, qui présentent les mêmes similitudes : pas de victoire et retour au pays, dans le silence des vaincus. Alors oui, il y a eu "mémoire repliée", un repli imposé certainement par les fameux mythes de la libération : Résistance et Victoire finale ne laissaient pas place aux vaincus de 40. »



http://www.memoire-net.org/article.php3?id_article=111

Une frise chronologique des mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France à apprendre :



Une mémoire oubliée puis réapparue : *Le rôle du gouvernement de Vichy dans la déportation des juifs.*

Entretien avec **Robert Paxton**, historien américain, spécialiste de la France de Vichy, auteur notamment de « *La France de Vichy 1940-1944* » paru en **1973** en France (éditions Le Seuil).

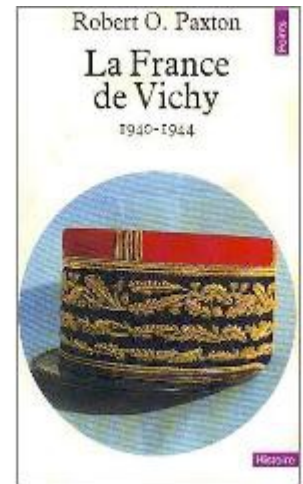
L'historien revient tout d'abord sur le parcours qui l'a conduit à « s'attaquer au mythe de Vichy ».

En 1960, alors étudiant à Harvard, il vient à Paris pour effectuer des recherches dans le cadre d'une thèse de doctorat : « les officiers de carrière en 1940-44 » un sujet intéressant face au triple choix Pétain, Giraud, de Gaulle. Il est alors très vite étonné et bloqué dans ses recherches : les archives françaises sont fermées et les passions sont très vives encore. C'est finalement Robert Aron, auteur d'un livre qui fait date « *La France de Vichy* » (1954), qui lui donne accès aux sources de son travail.

Sa lecture des sources et du travail de Robert Aron le conduit à une remise en cause des travaux de l'historien français. Les conclusions de Robert Aron sont que les exigences et les capacités de l'occupant étaient illimitées et que Vichy n'a eu que des réactions aux initiatives de l'occupant en jouant un double jeu pour attendre des jours meilleurs.

Des influences diverses expliquent l'interprétation aronienne :

- Ses sources sont surtout des comptes-rendus de séances publiques de procès de collaborateurs. Un juge ne pose pas aux témoins ou aux suspects les mêmes questions que l'historien. On est donc dans une perspective judiciaire où l'initiative vient forcément du côté allemand
- Sa propre expérience à Vichy où il a vécu caché dans la ville. Il a donc une vision complexe de comportements différents
- Son souvenir des derniers jours de Vichy. Tout historien travaille aussi avec ses propres souvenirs, mais ils ont besoin d'être contrôlés surtout lorsqu'il s'agit d'une période aussi tourmentée. Les souvenirs les plus récents éloignent les souvenirs plus anciens et R Aron écrit sous l'influence plus intense des souvenirs de la fin de Vichy.
- La non-consultation des archives allemandes, pourtant capturées par les alliés et microfilmées. R.Aron est mal renseigné sur la politique allemande et peu curieux de ce point en définitive



R Paxton a donc eu la volonté de combler cette lacune. Les archives allemandes permettent une image de la politique allemande et par reflet une image de Vichy envers les allemands, image à interpréter bien sûr. Au même moment, d'autres historiens travaillent de manière indépendante mais dans le sens d'une interprétation convergente, finalement confirmée par le début de l'ouverture des archives françaises. Ils aboutissent à une vue plus nuancée de la politique d'occupation. Si à la fin de la période, les Allemands imposent un diktat indiscutable, le début de l'occupation est très différent. Hitler a fait un calcul astucieux expliqué d'ailleurs, en juin 1940, à Mussolini qui revendiquait la Corse, Nice, les Alpes. Un armistice bien pensé empêchera les Français de former un gouvernement outre-mer et permettra de faire des « économies de moyens » en les laissant se gouverner eux-mêmes. Il suffit de se poser la question : Combien d'allemands sont présents en France ? Récemment, les dernières études montrent qu'ils n'ont jamais été plus de 60 000 et d'un âge moyen de 48 ans. On est donc loin de la force illimitée et invincible décrite par Aron. La France de Vichy administre et laisse les allemands libres pour la conquête.

Vichy a pris des initiatives sans mener une politique de double jeu. Sa politique a d'ailleurs été très claire : défense de la neutralité française et révolution nationale. Auprès des alliés, c'est le « laissez-nous tranquilles »

Mais, la « neutralité de Vichy » a été conçue dans une situation qui n'existe plus après 1942-43, quand on ne peut plus croire en une guerre courte et qu'on peut même espérer une victoire alliée.

Selon Aron, la persécution des juifs par Vichy vient d'une initiative allemande. Or, les archives allemandes montrent que la politique à l'automne 1940 n'est pas à l'extermination. Les nazis essaient au contraire d'expulser les juifs notamment en France. Plusieurs milliers sont ainsi envoyés en France et Vichy proteste vigoureusement en construisant son propre système de discrimination à l'encontre de la volonté allemande. C'est, en octobre 1940, le 1er statut des juifs qui définit d'ailleurs les juifs sur des critères plus stricts qu'en Allemagne. L'explication du renouveau de l'antisémitisme traditionnel n'est pas suffisante. La dépression des années 1930 avait déjà poussé à l'émigration des dizaines de milliers de réfugiés de l'Europe centrale et la France les a accueillis plus que tout autre pays. Dans une France affligée par le chômage, Vichy apparaît comme une réaction à cette immigration.

Fin 1940-été 1941, il y a donc deux politiques anti-juives différentes. Vichy pratique la discrimination et l'exclusion à l'encontre des réfugiés mais aussi des autres juifs plus anciennement établis. Les nazis pratiquent l'expulsion vers la France. La politique d'extermination ne prend corps qu'en décembre 1941 pour devenir le transfert à partir du printemps 1942 vers les centres de mise à mort de l'Est.

Comment s'articulent les deux politiques ? la politique d'exclusion de Vichy rend plus facile la politique allemande d'extermination en France. Vichy fournit les fichiers d'adresses, les fonctionnaires et a rendu plus vulnérables les juifs par sa propre politique .

Comment expliquer la coopération de l'administration de Vichy ? A partir de mai 1942, Bousquet rencontre Oberg et Vichy apprend que les allemands acceptent de reprendre « leurs réfugiés » d'ailleurs pour la plupart dans des camps d'internement français. Vichy qui tient à « se débarrasser des réfugiés en surnombre » et à rester un état souverain coopère, pour gagner à la fois en autonomie politique et administrative et pour réduire le nombre de ses juifs étrangers. On aboutit ainsi à l'arrestation dans la zone non occupée de dizaines de milliers de juifs cédés aux allemands à partir de l'été 42. Il y a très peu de parallèle possible avec un autre état d'Europe, Vichy étant le rare état à livrer les juifs d'une zone non occupée. Des citoyens français, des évêques bouleversés expriment leur désaccord.

Le résultat : 76000 juifs ont été déportés avec l'aide de Vichy. Cette aide, il est vrai a diminué avec le temps. Si l'on ajoute les morts des camps d'internement de France (maladies, conditions d'internements...), c'est 90 000 morts, soit 25 % des juifs de France. C'est un taux relativement bas par rapport à d'autres pays, par exemple aux 75 % des Pays Bas. Ce chiffre final a permis à certains défenseurs du régime de Vichy de dire que finalement Vichy avait adouci les conditions imposées par l'Allemagne nazie.

Comment répondre ?

Pour R Paxton, c'est se poser la mauvaise question. La question qu'il faut poser, c'est : pourquoi en France avec toutes les opportunités de caches, tant sont partis ? Il y a eu beaucoup trop de déportés parce que si les nazis avaient dû œuvrer seuls, le chiffre serait plus bas. Ce n'est pas Vichy qui a réduit le nombre des déportés :

- ▶ C'est parfois le manque de wagons
- ▶ C'est une autre déportation engagée ailleurs (ex Italie)
- ▶ C'est la résistance des français...

Et il conclut, sur les mots d'un poète entendu à New York : tous les juifs déportés l'ont été par les actions de l'état français. Tous ceux qui ont survécu ont été aidés par les individus et les organisations de résistance.



Conférence de **Robert O. Paxton** au CHRD de Lyon - 4 novembre 2000 -
Professeur d'histoire à l'Université de Columbia - New York

Prise de notes par Evelyne Py

Sites internet à visiter :

Le **1er** procès qui fut un tournant dans la mémoire du génocide juif : le **procès Eichmann** en 1961 en Israël

<http://www.monde-diplomatique.fr/2001/04/SEGEV/15058>
<http://memorial-wlc.recette.lbn.fr/article.php?lang=fr&ModuleId=36>

En France les procès seront plus tardifs. Les plus médiatiques qui ont permis de faire avancer la réflexion sur la guerre, Vichy et le rôle de la France:

- un SS : Klaus Barbie (1987)
- un milicien : Paul Touvier (1992)
- Un haut fonctionnaire : Maurice Papon (1997)

<http://pagesperso-orange.fr/d-d.natanson/4criminels.htm>

**Des polémiques ailleurs qu'en France.
8 mai 1945 : la "résolution Yalta" oppose les eurodéputés de l'Est et de l'Ouest**

Le Monde ,05 mai 2005 • Bruxelles de notre bureau européen

La préparation, au Parlement européen, de la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale a donné lieu à un affrontement entre les eurodéputés de la "vieille Europe" et ceux des nouveaux pays, notamment la Pologne et les Etats baltes. Ces derniers ont obtenu, mercredi 4 mai, que le Parlement vote une résolution à l'occasion de cet anniversaire. Ils l'ont surnommée "résolution Yalta" , parce qu'ils espèrent qu'elle leur permettra de dénoncer la manière dont ces accords, signés en février 1945 par Winston Churchill, Franklin Roosevelt et Joseph Staline, ont partagé l'Europe et consolidé à l'Est la tutelle soviétique.

Le groupe socialiste s'est vigoureusement battu contre cette demande. La Belge Véronique de Keyser, négociatrice chargée des affaires étrangères, a expliqué qu'il ne fallait "pas ternir la mémoire des quelque 20 millions de Russes qui ont péri en libérateurs" . Le président du groupe, l'Allemand Martin Schulz, a rappelé que "l'Armée rouge a permis de vaincre le nazisme et de mettre fin à la Shoah" .

Le socialiste estonien Toomas Ilves a, au contraire, affirmé que la fin de la guerre a signifié l'incorporation des pays à l'URSS. Il a assuré qu'il fallait "commémorer à la fois les victimes du nazisme et du communisme" . Il a regretté qu'il y ait "deux visions de l'Histoire" , au Parlement. "Les Occidentaux n'ont pas souffert comme nous, derrière le rideau de fer" , a-t-il expliqué à son groupe, chaudement appuyé par son collègue polonais Marek Siwiec. Les socialistes comptaient sur le soutien des démocrates-chrétiens et des libéraux.

Mais, dans ces groupes aussi, les Polonais et les Baltes se sont fait entendre. Ils ont notamment fait valoir que le Parlement avait déjà refusé de commémorer le massacre de Katyn, en mars. Si bien que la conférence des présidents, réunie mercredi, a accepté le principe d'une résolution. Ayant vu venir ce dénouement, le président de la commission des affaires étrangères, Elmar Brok (PPE, allemand), a rédigé dans le plus grand secret une proposition de résolution, qu'il espérait consensuelle. Il admet ainsi que, "pour certains pays, la fin de la seconde guerre mondiale a signifié la continuation de la tyrannie, sous le joug soviétique" .

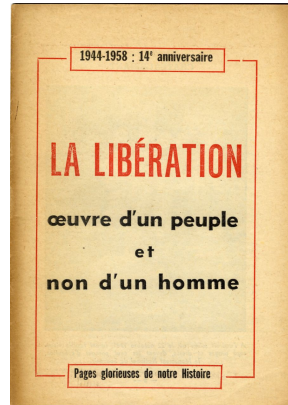
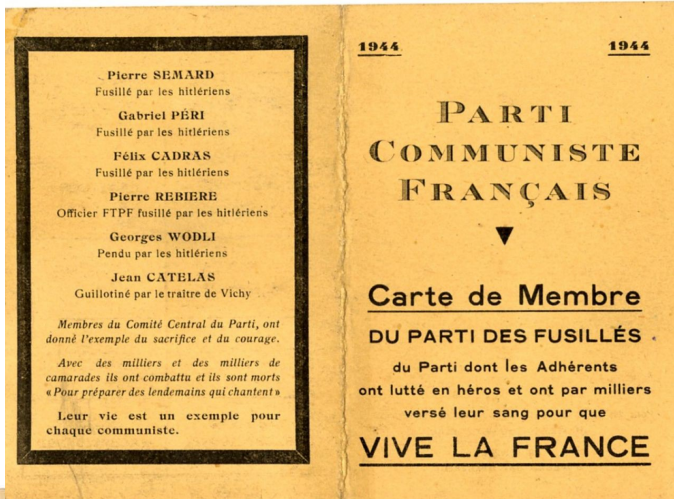
Ce projet, non officiel, a déjà fait l'objet de nombreux amendements. Les Polonais Jacek Saryusz-Wolski (PPE) et Bronislaw Geremek (libéral) ont rédigé un texte commun, qui dénonce "la collusion de Hitler et Staline" , faisant manifestement allusion au pacte germano-soviétique de non-agression d'août 1939, qui prévoyait un partage de la Pologne ainsi que l'occupation des pays baltes.

Là où M. Brok se contente de souligner "l'importance du souvenir du passé" pour la "réconciliation" , ils affirment que "seule une exacte connaissance de l'histoire de Yalta et de ses conséquences peut renforcer l'unité de l'Europe (...), ainsi que les relations entre l'Europe et la Russie" . Cette assertion a été reprise dans des amendements concurrents du Lituanien Vytautas Landsbergis (PPE) et du souverainiste polonais Wojciech Roszkowski.

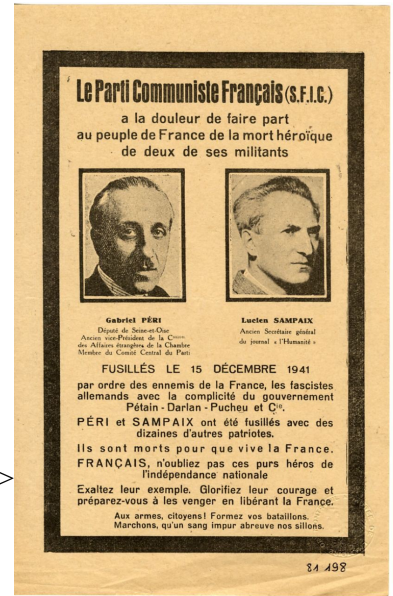
Le président du Parlement, Josep Borrell (socialiste espagnol), qui avait prévu une allocution solennelle, lundi 9 mai, ainsi qu'un récital de violon, aura une fois de plus fort à faire avec les Polonais, qui lui reprochent de "manquer de respect pour leur pays" . Pendant ces cérémonies, ils négocieront âprement le contenu de la "résolution Yalta" , qui devrait être votée le 12 mai.

Rafaële Rivais

En France, des mémoires parfois concurrentes.



Tract PCF 1942 =>



Le Monde illustré, août 1945



« Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a, en moi, d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs, comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. J'ai d'instinct, l'impression que la Providence l'a créée pour des succès achevés ou des malheurs exemplaires. S'il advient que la médiocrité marque, pourtant, ses faits et gestes, j'en éprouve la sensation d'une absurde anomalie, imputable aux fautes des Français, non au génie de la patrie. Mais aussi, le côté positif de mon même temps que moi dans le milieu où je suis né. »

Extraits, *Mémoires de guerre, l'appel 1940-1942*, Charles de Gaulle, Paris, 1971.

Question : Montrez que ces documents participent à la construction du **mythe résistancialiste** mais s'opposent néanmoins.

Enseigner le génocide.

Document 1 : «*Les voyages à Auschwitz ne peuvent remplacer un cours d'histoire*»

Par **VÉRONIQUE SOULÉ**, 24 mars 2011



Georges Bensoussan (1), historien, responsable éditorial au **Mémorial de la Shoah**, et Sophie Ernst (2), chargée d'études à l'École normale supérieure de Lyon, analysent l'évolution de l'enseignement de la Shoah à l'école.

Cet enseignement paraît-il aujourd'hui satisfaisant ?

Georges Bensoussan : Il y a eu des progrès considérables depuis 1982, l'année où la Shoah a été introduite dans le programme d'histoire sur la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui en troisième, la quasi totalité des collégiens en ont entendu parler. La France est considérée comme une nation pilote sur le sujet. Il reste toutefois des progrès à faire, notamment dans le vocabulaire : on ne distingue toujours pas entre les «camps de concentration», où l'on ne perpétuait pas des crimes de masse, et les «centres de mise à mort», de vraies usines à meurtres.

Là où le bât blesse, c'est dans la formation des enseignants. Dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, au Mémorial de la Shoah, nous organisons des formations d'une journée pour des professeurs débutants. Et nous nous sommes aperçus que souvent, les jeunes profs certifiés n'avaient jamais entendu parler de Raul Hilberg [*l'historien américain auteur du livre référence la Destruction des Juifs d'Europe, ndlr*].

Sophie Ernst : Le message principal sur l'extermination des 6 millions de Juifs d'Europe est désormais bien passé. Mais sur le processus historique qui y a conduit, c'est plus faible. Des professeurs expérimentés nous disent en effet que la Shoah arrive comme un coup de tonnerre lors de l'étude de la Seconde Guerre mondiale, et que cela paraît irrationnel aux élèves. Il manque un récit construit sur l'histoire des Juifs, sur l'antijudaïsme chrétien et la spécificité de l'antisémitisme en Europe au XIX^e et XX^e siècle. Dans les années 70, on traitait bien l'instabilité de l'entre-deux-guerres et la montée du nazisme, mais on était plus que discret sur la destruction des Juifs. Aujourd'hui, c'est l'inverse : avec l'insistance justifiée sur les crimes nazis, on a du mal à raconter la période moderne.

Que pensez-vous des voyages scolaires à Auschwitz qui se sont multipliés ?

S.E. : C'est quasiment devenu un tourisme de masse. Or, comme toujours avec la massification et les grands groupes d'élèves à gérer, il y a des ratages. Et sur ce sujet, la médiocrité ne pardonne pas. Un voyage réussi doit durer plusieurs jours, avec des temps de respiration et des débriefings, et être très encadré par des personnes d'expérience. Parmi la communauté juive, certains ont pensé que le choc de l'horreur à Auschwitz mettrait un terme au racisme et à l'antisémitisme, comme cela s'était produit après-guerre. Mais je n'y crois pas : la culpabilisation conduit à un antiracisme de conformisme, sans grande consistance. Il faudrait repenser tout cela, sans doute davantage recourir aux centres mémoriels de proximité, comme la Maison d'Izieu (où 44 enfants juifs furent déportés en 1944) ou les camps du Loiret (de Pithiviers et Beaune-la-Rolande où des milliers de Juifs furent déportés), qui font un vrai travail en profondeur.

G.B. : Je suis très sceptique. La plupart du temps, ce sont des voyages éclair d'une journée. Or, comme il ne reste plus grand-chose, si on n'en sait pas déjà beaucoup, on ne voit rien. On est alors dans l'émotionnel, le compassionnel et le devoir de mémoire, avec des collégiens qui ne comprennent pas la portée de ce qu'ils voient.

L'erreur serait de croire que ces voyages peuvent remplacer un cours d'histoire et qu'ils agissent comme un vaccin contre l'antisémitisme. Je suis moi-même allé pour la première fois à Auschwitz en 2005, alors que je travaillais depuis vingt ans sur le sujet. Il n'y a pas besoin d'y aller pour comprendre. Rien ne vaut un cours d'histoire où l'on développe une réflexion politique. En revanche, ces voyages seraient très utiles aux professeurs. Car souvent il y a dans l'opinion une lassitude, comme si on parlait trop de la Shoah. Certains profs sont, en outre, sensibles aux thèses de l'ultra gauche. Ils ont l'impression qu'en allant à Auschwitz, ils sont instrumentalisés au profit d'Israël.

Est-ce difficile de parler de la Shoah devant certains publics ?

G.B. : Oui, il y a des problèmes dans des établissements de banlieue, avec des jeunes d'origine arabe, en particulier maghrébine. Et cela devrait interroger les élites françaises. Mais c'est impossible à quantifier et cela reste très minoritaire. Le problème est né dans les années 90, bien avant l'Intifada de 2000. Il renvoie à l'antijudaïsme culturel importé du Maghreb - on croit à tort que juifs et musulmans y vivaient en bonne entente. Il renvoie aussi au mal-être de ces jeunes qui ne trouvent pas leur place, ni tout à fait français ni tout à fait de là-bas. Les juifs cristallisent ce ressentiment social. Les incidents seraient en diminution. Mais l'explication est simple : les élèves juifs ont déserté ces établissements, rejoignant les écoles juives ou, faute de place, l'enseignement catholique.

S.E. : Il y a en effet des élèves qui réagissent. Mais les enseignants sont mieux armés pour répondre à des objections qui peuvent paraître bizarres. J'ai enseigné dans un établissement de banlieue, avec des élèves d'origine maghrébine, africaine, etc., qui m'ont dit : «*Chaque année, on revoit ces enfants assassinés, on est mal, mais on ne peut plus rien empêcher ni réparer, alors pourquoi ?*» Ou encore : «*Pourquoi parle-t-on toujours des Juifs et pas des Palestiniens ?*» Cela ne me choque pas que, lorsqu'on présente les souffrances de la Shoah, cela leur évoque d'autres violences, en Israël souvent et ailleurs. Quand on en discute, on évite 90% des incidents. Mais pour moi, il ne s'agit pas de problèmes

d'élèves musulmans. Les difficultés surgissent dans les classes avec de graves dysfonctionnements, où les élèves sont en révolte et les profs des punching-balls, et où l'on n'arrive pas à enseigner. Mais ce n'est pas si fréquent. Les professeurs ont en outre des appréhensions à cause des polémiques qu'il y a eu. Beaucoup sont tentés d'éviter des sujets qui peuvent déraper et susciter les réactions des parents. Ils se sentent sous surveillance et préfèrent passer vite.

(1) Il a dirigé, sous le pseudo d'Emmanuel Brenner, «les Territoires perdus de la République» (Mille et Une Nuits).

(2) Elle a dirigé l'ouvrage «Quand les mémoires déstabilisent l'école», 2008, INRP.

Document 2 : « Shoah, le devoir de mémoire »



Par VÉRONIQUE SOULÉ, , 24 mars 2011

Le souvenir du génocide juif se heurte à la disparition prochaine des survivants. Sa place à l'école doit encore être trouvée, entre cours d'histoire et éducation civique.



<=Auschwitz. (REUTERS)

La perspective qu'il n'y ait bientôt plus de survivants pour témoigner devant les élèves, des questions relancées sur le sens des voyages scolaires à Auschwitz et sur le fameux «devoir de mémoire»... L'enseignement de la Shoah, qui s'est généralisé ces deux dernières décennies, retrouve une actualité. **Sans témoins pour emporter les ultimes résistances, la transmission de ce que fut le génocide juif sera-t-elle rendue plus difficile ?** A l'heure du bilan, on s'interroge aussi sur la nécessité de dépasser le trop-plein émotionnel qui, souvent, pèse sur les élèves et d'arriver à une meilleure compréhension du contexte historique.

[...] Dans l'Education nationale, on est désormais conscient du fait qu'il faut déjà préparer l'avenir. Aujourd'hui, le rectorat de Paris va ainsi présenter un DVD, *Mémoire demain*, contenant les témoignages de survivants des camps d'Auschwitz et de Birkenau, situés en Pologne et qui furent le haut lieu du génocide juif perpétré par les nazis. L'ancienne ministre Simone Veil, survivante d'Auschwitz et présidente d'honneur de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, assistera à la table ronde.

A priori, la disparition progressive des derniers survivants ne suscite pas trop d'inquiétude parmi les chercheurs. La mémoire de la Première Guerre mondiale a survécu aux décès des derniers Poilus. Et le sujet passionne toujours les jeunes générations.

Dans le cas de l'extermination des Juifs d'Europe, un gros travail d'archivage a été réalisé. Depuis quelques années déjà, les témoins, vieilliss et fatigués, se déplacent moins dans les écoles ou lors des voyages scolaires. Mais ils ont enregistré des milliers d'heures de témoignages filmés.

Valeur. Sur le fond, enseignants et historiens s'interrogent aussi sur l'évolution de cet enseignement qui ne trouve pas toujours sa place, entre cours d'histoire classique et cours d'éducation civique. La tendance est à dissocier plus clairement, d'un côté, les faits historiques, et de l'autre, les valeurs - lutte contre les discriminations, le racisme, - et les fondements de la morale républicaine.

L'historien Georges Bensoussan, qui vient de diriger la somme *Enseigner l'histoire de la Shoah en France de 1950 à 2010* (1), a acquis une conviction : «Un bon enseignement est celui qui explique la genèse politique du crime de masse qui s'appelle Auschwitz, et en quoi c'est un événement sans précédent et spécifique - étant entendu que ce n'est pas le seul génocide du XX^e siècle». Chaque élève doit pouvoir comprendre, poursuit-il, que c'est «le regard zoologique du nazisme sur l'espèce humaine» qui en est à l'origine.

(1) Revue d'histoire de la Shoah, n°193, juillet-décembre 2010

=> Lire aussi l'appel des historiens contre le négationnisme publié dans la brochure n°1

Auschwitz : la mémoire juive et la mémoire chrétienne

Henri Tincq , *Le Monde*, 31 janvier 2005

AUSCHWITZ ou l'absence de Dieu. Y a-t-il un autre lieu au monde où le Créateur ait semblé à ce point ignorer et déserté ses créatures ? Avec Elie Wiesel, le philosophe juif Martin Buber parlait d'Auschwitz comme d'une « éclipse » de Dieu. Comment Dieu a-t-il pu tolérer un tel événement, demandaient les déportés au retour des camps ? Dans la Bible déjà, Job accusait : « Dieu m'a livré à des injustes, entre les mains des méchants, il m'a jeté. » Et il ajoutait : « Périssent le jour qui me fit naître. »

Auschwitz est la preuve de la non-existence de Dieu pour les athées et ceux qui, parfois, ont aussi perdu foi en l'homme. Sans doute aucune des catastrophes et souffrances de l'histoire n'a-t-elle de sens, la Shoah pas plus que les guerres, les périodes d'oppression de l'humanité ou les colères de la nature, comme celle qui vient d'engloutir plus de 200 000 innocents en Asie.

Mais l'expérience du Mal faite à Auschwitz, où le nazi tenta d'exterminer un peuple qui, le premier, avait reconnu Dieu, est proprement unique. Elle rend l'événement indéchiffrable, inexplicable, impénétrable. Un non-sens absolu, qui impose un silence également absolu, contre toutes les tentatives de banalisation, de négation, de récupération d'une souffrance si singulière.

Soixante ans après la libération du camp, on peut affirmer qu'Auschwitz fut, à la fois, le point culminant de siècles d'antisémitisme, dans lequel l'enseignement du christianisme porte une lourde responsabilité, et le lieu d'une conversion, voire d'une réconciliation tardive, mais réelle.

Bernard Dupuy, religieux dominicain, un des pionniers du dialogue entre juifs et chrétiens, ose dire qu'il aura fallu ce « Mal » pour que les chrétiens fassent retour sur eux-mêmes, au double sens de teshu-vah (repentance) et de metanoïa (conversion). La repentance, d'abord. Elle a été tardive.

En 1948, ils n'étaient qu'une poignée d'intellectuels catholiques et protestants à créer une Amitié judéo-chrétienne, autour de Jules Isaac et d'Edmond Fleg, dont la famille avait péri dans les camps. Les mêmes, un an plus tôt, au cours de la fameuse conférence de Seelisberg (Suisse), avaient commencé à admettre la responsabilité de « l'enseignement du mépris » dans l'extermination de six millions de juifs. Le rejet originel de la racine juive du christianisme a engendré l'antisémitisme et ouvert la voie au néopaganisme des nazis. Comme a dit un jour Emmanuel Levinas : « Les bourreaux d'Auschwitz ont dû avoir tous fait leur catéchisme, et cela ne les a pas empêchés de commettre leurs crimes. »

CADUCITÉ

Il faudra attendre le concile Vatican II (1962-1965) pour que l'Eglise catholique - en retard sur les protestants héritiers de l'Eglise confessante (résistante) allemande et d'un Martin Bonhoeffer, pendu par les nazis en 1945 - commence à réviser son discours sur le « peuple déicide » et reconnaisse la caducité de la théologie dite de la « substitution » (de l'Ancienne à la Nouvelle Alliance en Jésus-Christ, l'Eglise devenant le Nouvel Israël). C'est dans la déclaration conciliaire *Nostra Aetate*, qui date exactement de quarante ans, que puiseront toutes les condamnations ultérieures de l'antisémitisme, que sera reconnue la permanence du peuple juif dans l'histoire et réhabilitée la nature spirituelle du lien entre juifs et chrétiens. Ainsi le pape Jean Paul II dira-t-il aux juifs, le 13 avril 1986, à la synagogue de Rome : « Vous êtes nos frères aînés. »

Mais, au début des années 1960, lors du concile, pas une seule fois le mot « Shoah » n'est prononcé. Pas plus que celui d'Israël, ce qui montre la distance qui restait alors à accomplir par les Eglises dans le travail de mémoire et dans la reconnaissance du lien qui unit le peuple juif avec sa terre et avec l'Etat d'Israël. Aujourd'hui encore, on est frappé par la lenteur de certains milieux croyants, chrétiens autant que juifs, à relire les fondements de leur foi à la lumière d'un événement comme Auschwitz. On ne peut oublier les faux pas commis, au début de son pontificat, par le pape polonais lui-même, qui, pourtant, deviendra le « meilleur ami des juifs ».

Lors de sa première visite, comme pape, à Auschwitz-Birkenau, en 1979, Jean Paul II a eu ce mot : « Auschwitz, Golgotha du monde contemporain », emprunté à Jacques Maritain et qui a été perçu comme une sorte d'annexion chrétienne de la souffrance juive. Le procès a rebondi au moment de la béatification, en 1987, d'Edith Stein, juive convertie au catholicisme, déportée et tuée à Auschwitz. Il y a eu, surtout, la trop longue polémique autour du carmel d'Auschwitz, quand des religieuses polonaises, par volonté d'expiation, avaient occupé le bâtiment du camp où était stocké le gaz Zyklon B, qui servait à l'extermination. Il a fallu huit ans et nombre de médiations - celles, par exemple, de Théo Klein ou du cardinal Lustiger pour la France - avant que le pape ne demande fermement aux religieuses de quitter les lieux.

Du côté juif, un triple soupçon a longtemps pesé sur l'Eglise. Elle serait incapable de faire la clarté sur ses responsabilités passées et de demander pardon. Sa théologie l'empêchant de reconnaître le caractère unique d'Auschwitz, elle tendrait à réduire l'événement à un nouvel épisode de la chute originelle et de la rupture de l'homme avec Dieu. Des courants chrétiens de « néo-évangélisation » s'efforceraient de donner une signification chrétienne à la Shoah, conçue comme l'accomplissement du mystère de la crucifixion et de la résurrection du Christ.

Un triple démenti a été apporté à ces soupçons, donnant la mesure d'une conversion aujourd'hui engagée, sinon achevée. On ne compte plus les reconnaissances de dettes au peuple juif venant des milieux chrétiens : le « repentance » de l'Eglise de France, à Drancy, en 1997, pour son silence devant les déportations; les demandes de pardon du pape pour les « préjugés et les lectures pseudo-théologiques » (1997), à l'origine de l'antijudaïsme des chrétiens, et pour leur aveuglement devant la perversité des nazis et le malheur qui s'abattit sur les juifs. En 2000, à Rome et à Jérusalem, le pape a multiplié les actes de repentance et les gestes de réconciliation. A ses yeux, le judaïsme et le christianisme font partie de la même histoire du salut, et la reconnaissance du peuple juif comme peuple élu de Dieu fait partie de l'identité chrétienne.

Est-ce à dire qu'on est allé au bout du chemin de conversion et de réconciliation ? Loin s'en faut. Il reste des ambiguïtés, d'autant plus graves que l'antisémitisme montre sa capacité de résurgence en Europe. Autant qu'on puisse en juger par le document du Vatican de 1998 intitulé *Souviens-toi !*, la mémoire chrétienne d'Auschwitz n'a pas encore tiré toutes les leçons de l'événement.

La commission d'historiens juifs et catholiques, chargée par le pape, en 1999, d'étudier l'attitude de l'Eglise pendant la guerre, a interrompu ses travaux, deux ans plus tard, faute d'un accès complet et libre aux archives vaticanes. Le rôle de Pie XII reste plus que controversé, alors qu'avance, à Rome, un procès de béatification qui, s'il aboutit, relancera les polémiques.

Des zones d'ombre subsistent. Le Vatican maintient une distinction subtile entre la vulgate antijuive d'hier, qui a justifié les pogroms, et l'antisémitisme moderne, racial et païen des nazis. Imputant la faute à des individus égarés, il refuse l'idée d'une responsabilité collective de l'Eglise dans les persécutions subies par les juifs. Ce qui reste, sinon incompréhensible, au moins incompris.

4. Mémoires du Génocide

A. Histoire et mémoire

● Histoire et mémoire sont deux représentations différentes du passé. L'histoire est une reconstruction savante et incomplète, mais qui se veut objective et à vocation universelle, alors que la mémoire est un lien affectif avec le passé, susceptible d'évoluer et d'être manipulé, et propre à chaque groupe particulier. Certains épisodes de l'histoire, comme le Génocide ou l'Occupation, sont des crises majeures de l'unité et de l'identité nationales et ont été longtemps occultés. En réaction, les mémoires collectives de différentes communautés, juive, résistante, ou autre, ont mis en doute la mémoire nationale institutionnelle, telle qu'elle était véhiculée par l'enseignement et les commémorations officielles.

● Aujourd'hui, les historiens étudient la mémoire, c'est-à-dire l'évolution des différentes pratiques sociales ayant pour objet la représentation du passé et l'entretien de son souvenir, et analysent les usages qui en sont faits [doc.1].

B. La lente renaissance d'une conscience juive (de la Libération aux années 1960)

● Après la guerre, s'instaure une mémoire patriotique de la déportation qui regroupe toutes les victimes du nazisme – politiques, raciales et du travail – sous l'unique catégorie de déportés et qui confond camps de concentration et camps d'extermination. Le caractère spécifique du Génocide, où ont péri 75 000 Juifs de France, et la responsabilité de l'État français sont donc gommés. Les Juifs eux-mêmes ne souhaitent pas faire preuve de particularisme, afin de réintégrer au plus vite la communauté nationale après des années d'exclusion. Le film *Nuit et brouillard* d'Alain Resnais et Jean Cayrol, en 1956, est représentatif de cette période [doc.2].

● Mais dans les années 1960, on assiste à une renaissance de la conscience juive. En 1961, le procès d'Adolf Eichmann, en Israël, pose la question troublante de ce que la philosophe Hannah Arendt a appelé la « banalité du mal » : comment l'antisémitisme nazi a-t-il transformé un homme ordinaire en criminel ? Cent onze témoins sont convoqués et reconnus comme des « survivants ». Pour la première fois, la spécificité du Génocide est affirmée devant l'opinion internationale. En 1967, la guerre des Six Jours (voir p. 148) renforce, dans la diaspora, le sentiment d'appartenance à la communauté juive. La mémoire du Génocide devient dès lors constitutive de son identité.

C. La lutte contre le négationnisme

● En 1979, le feuilleton *Holocauste* de Marvin Chomsky est diffusé en Europe et aux États-Unis, et est vu par 120 millions de téléspectateurs outre-Atlantique. En France, la parole des survivants se libère d'autant plus qu'ils se sentent investis d'une responsabilité face au négationnisme qui, avec Robert Faurisson, nie l'existence des chambres à gaz. Des historiens se mobilisent, comme Pierre Vidal-Naquet [doc.3], pour faire « l'anatomie d'un mensonge », et la communauté juive obtient l'inculpation pour crimes contre l'humanité d'anciens responsables de Vichy – Jean Leguay (1979), Paul Touvier (1981) et Maurice Papon (1983), dont le procès se tiendra en 1987 – ou SS, comme Klaus Barbie (1983).

● Le 30 juin 1990, la loi Gayssot condamne tout propos négationniste, et en 1993, une journée de commémoration des « persécutions racistes et antisémites » est instaurée le 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vel d'Hiv. À cette occasion, en 1995, le président de la République, Jacques Chirac, reconnaît « la responsabilité de l'État français » dans le Génocide, qu'il qualifie de « faute collective » [doc.5]. La mission Mattéoli est chargée d'indemniser les familles qui ont été spoliées, et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, présidée par Simone Veil, est créée en 2000 [doc.4].

VOCABULAIRE

Génocide : Avec une minuscule, ce terme désigne l'extermination volontaire et systématique d'un peuple. Avec une majuscule, il désigne plus précisément le génocide des Juifs et des Tsiganes perpétré par les nazis.

Négationnisme : Au début des années 1970, une campagne vise à remettre en cause la réalité du Génocide, en niant en particulier l'existence des chambres à gaz. Se prétendant « révisionniste », ce courant tend en fait à falsifier l'histoire.

Spoliation : Avec l'aryanisation de l'économie, c'est-à-dire l'exclusion de tous les Juifs, de nombreuses familles ont vu leurs biens confisqués par l'État français. La mission Mattéoli permet pour la première fois l'indemnisation des rares survivants, ou de leurs descendants.



Hannah ARENDT
1906-1975

Philosophe américaine d'origine allemande.

Juive, elle quitte l'Allemagne nazie

et s'installe aux États-Unis. Elle assiste au procès Eichmann et publie *Eichmann à Jérusalem* en 1963, où elle énonce sa thèse sur la « banalité du mal ».

QUESTIONS

► **Doc. 1** Pourquoi le Génocide a-t-il acquis « le statut de paradigme de la violence au XX^e » ?

► **Doc. 2** Que dénonce *Nuit et brouillard* ? Dans quel contexte sort-il ? De quelle type de mémoire est-il représentatif ?

► **Doc. 3** Quelles sont les deux attitudes inacceptables vis-à-vis du Génocide ? Quelles sont les motivations des négationnistes ?

► **Doc. 1 à 5** Quels sont les vecteurs de la mémoire ?

5. Mémoires de l'Occupation

A. Le résistancialisme

- Les « années sombres » constituent un passé douloureux et difficile à digérer par les différentes communautés. **Les historiens étudient les évolutions de cette mémoire collective** et les différents mythes qui ont tenté de reconstruire la réalité en la simplifiant [doc.4].
- Juste après la Libération, **les résistants établissent un bilan victorieux de leur action**, malgré leurs morts. Certes, ils échouent à créer un grand parti de la Résistance et, avec la guerre froide, leur solidarité éclate, par exemple, à propos des lois d'amnistie en 1951 et 1953. Néanmoins, **le consensus résistancialiste l'emporte** et impose l'image d'une France héroïque et majoritairement engagée dans la Résistance. Il permet de refermer la « parenthèse de Vichy » et de ne pas s'interroger sur ses responsabilités, en particulier dans le génocide des Juifs de France. De nombreux Français préfèrent croire que Pétain a évité le pire à la France occupée en lui servant de « bouclier ».
- **Communistes et gaullistes entendent représenter la légitimité nationale grâce à leur place prépondérante dans le combat clandestin** [doc.1]. Le PCF développe une histoire officielle à l'usage de ses sympathisants, en oubliant son attitude ambiguë au lendemain du pacte germano-soviétique d'août 1939. Les gaullistes, qui peuvent se prévaloir de l'appel du 18 juin 1940, veulent rassembler tous les Français, et y parviennent avec **l'entrée au Panthéon de Jean Moulin, en 1964** [doc.3]. La même année, est institué le Concours national de la résistance et de la déportation pour les élèves. **Le mont Valérien**, fort militaire à l'ouest de Paris où ont été fusillés 4 500 résistants, devient le **lieu de mémoire** par excellence, en accueillant de nombreuses commémorations [doc.2].

B. « Un passé qui ne passe pas »

- **Mais au milieu des années 1970, on assiste à un retournement de la mémoire.** En 1971, le documentaire de Marcel Ophuls, *Le Chagrin et la pitié*, insiste sur la guerre civile et démystifie une mémoire qui associait tous les Français dans une même souffrance [doc.5]. En 1971-1972, la grâce présidentielle accordée à Paul Touvier, ancien chef de la Milice, accusé de complicité de crimes contre l'humanité, provoque un scandale et le président Pompidou doit se justifier [doc.6]. **En 1973, l'historien américain R.-O. Paxton démontre dans son livre *La France de Vichy*, que Vichy a recherché la collaboration avec l'Allemagne et développé un programme xénophobe et antisémite, qui ne doit rien aux contraintes de l'Occupation.** Les certitudes volent en éclat.
- **Avec la fin du gaullisme historique et la résurgence de l'extrême droite** incarnée par le Front national, « l'obsession » gagne l'opinion publique. Le réveil de l'identité juive entraîne une succession de procès pour crimes contre l'humanité, et le Génocide est désormais au cœur de toute discussion sur la Seconde Guerre mondiale. **On interroge le passé d'hommes politiques**, comme Georges Marchais, requis du STO, ou de François Mitterrand, **vichysto-résistant**, qui doit publiquement s'expliquer sur son passé en 1994. Mais **des polémiques agitent aussi le milieu des anciens résistants** : Jean Moulin, est accusé, par exemple, d'avoir été un agent du KGB soviétique, ce que les travaux historiques démentent.
- Aujourd'hui, les recherches historiques sur l'Occupation ont considérablement progressé et se sont diversifiées grâce à une plus large ouverture des archives. Leurs résultats sont accessibles au public : des historiens sont convoqués à titre d'experts dans les procès d'anciens responsables de Vichy, comme celui de Paul Touvier en 1994, ou de Maurice Papon en 1998. **Cette période n'est donc plus taboue**, et l'on essaye d'en tirer la leçon pour interroger le présent.

VOCABULAIRE

Résistancialisme : Forgé par l'historien de la mémoire Henry Rousso, ce terme désigne un mythe qui vise à minimiser le soutien accordé par la société française à Vichy, à faire de la Résistance un objet de mémoire, et à assimiler celle-ci à l'ensemble de la nation. À ne pas confondre avec « résistancialisme » (voir p. 268).

Lieu de mémoire : Terme popularisé par l'historien Pierre Nora qui désigne un lieu où la mémoire nationale s'est incarnée, qu'il soit matériel, comme le Mont-Valérien, ou symbolique, comme un chant.

Vichysto-résistant : Adjectif forgé par les historiens dans les années 1990 pour désigner quelqu'un qui a soutenu le régime de Vichy tout en combattant les Allemands. Il montre que l'attitude des Français sous l'Occupation a été plus complexe qu'on ne le croyait.



1 Affiche communiste de propagande, en 1944.

QUESTIONS

- ▶ **Doc. 1** Quel est l'objectif de cette affiche ? Quel type de résistance veut-elle mettre en valeur et pourquoi ?
- ▶ **Doc. 2** Pourquoi de Gaulle est-il en uniforme à cette occasion ? Quel type de résistance met-il ainsi en valeur et pourquoi ?
- ▶ **Doc. 3** Rappelez quel a été le rôle historique de Jean Moulin et les conditions de sa mort. Que symbolise-t-il d'après Malraux ?
- ▶ **Doc. 4** À quelle science H. Rousso fait-il appel pour étudier la mémoire ? Qu'est-ce que la mémoire collective ? Quel découpage chronologique propose-t-il ?
- ▶ **Doc. 5** Comment cette affiche est-elle construite ? Sur quoi met-elle l'accent ?
- ▶ **Doc. 6** Quelles sont les motivations de G. Pompidou ?
- ▶ **Doc. 1 à 6** Pour quelles raisons y a-t-il plusieurs mémoires de l'Occupation ?

Réviser les mémoires.

=> Pour vous aider à cerner les enjeux de ce chapitre. Vous pouvez vous entraîner en répondant à ces questions. Cela fera d'excellentes fiches de révision.

D'après un questionnaire en ligne sur le site des Clionautes.

Adresse du site à utiliser : http://crdp.ac-reims.fr/memoire/enseigner/memoire_vichy/menu.htm

Deux thèmes sont à traiter :

- *la mémoire de la Résistance et du régime de Vichy.*
- *La mémoire du Génocide.*

I - Questionnaire sur la mémoire de la Résistance ou « Vichy un passé qui ne passe pas » (H. Rousso. 1994)

A) 1945-1951 : La première phase.

PAGE 2

[PAGE 2 = référence aux pages du site internet de l'Académie de Reims]

- *« La France des années noires », expliquez cette expression.*
- *Quels sont les actes des années noires qui sont occultés durant la première phase de l'après guerre ?*
- *Pourquoi et par qui peut-on dire que Vichy fut mis entre « parenthèse » durant cette période ?*

B) 1951-1969 : Le temps du mythe résistancialiste.

PAGE 3

- *Expliquez la thèse du « glaive contre le bouclier » et la politique de « double jeu » de Pétain ?*
- *Quel est l'historien qui a accredité cette thèse ?*

PAGE 4

- *Dans quel contexte les lois d'amnistie de 1951 et 1953 sont-elles votées ? Par qui sont-elles présentées ?*
- *Comment De Gaulle après 1958 remet-il en place le mythe résistancialiste ?*

C) La fin des mythes après 1970.

PAGE 5

- *Quels sont le film et le livre qui ont contribué à démystifier l'action de la résistance massive des français ?*

PAGE 8

- *En quoi l'attitude de F Mitterrand est-elle ambiguë sous sa présidence ?*

PAGE 9

- *A partir de 1995, plusieurs hommes politiques français ont rompu avec cette ambiguïté et ont dénoncé le rôle de l'Etat français et de son administration. Qui sont ces hommes ? Quelles sont leurs actions ?*

« Ces heures noires souillent à jamais notre histoire et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été, chacun le sait, secondée par des Français, secondée par l'État français.

La France, patrie des Lumières, patrie des Droits de l'homme, terre d'accueil, terre d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable »

**Discours de J Chirac alors président de la République le 16 juillet 1995
à l'occasion du 53 anniversaire de la rafle du Vélodrome d'hivers.
(suite p 261 doc 5 du manuel)**

II Questionnaire sur la mémoire du Génocide.

A) 1945-1961 : le génocide oublié

Partir de cette page du net : <http://crdp.ac-reims.fr/memoire/lieux/shoah/france/drancy.htm>

L'impossible témoignage

« Au sortir de l'Occupation, [...] la division des Français, les réticences de beaucoup d'entre eux à admettre les responsabilités du gouvernement de Vichy ont conduit de nombreux responsables à minimiser, voire à gommer tout ce qui pourrait aggraver ces divisions et contrarier leur désir de faire oublier ces fractures, notamment en ce qui concerne les persécutions et la déportation des Juifs. [...] Une de mes sœurs a été déportée à Ravensbrück pour faits de résistance. Dès son retour, elle a été invitée dans diverses instances, comme bien d'autres résistants, à parler de la résistance et de la déportation, mais ce ne fut jamais le cas pour ma sœur aînée également déportée à Auschwitz, ni pour moi. Nous n'étions que des victimes, non des héros : peu importe ce que nous avons vécu. D'ailleurs on ne manquait pas de nous le rappeler brutalement, même dans les associations d'anciens déportés résistants.

À leur retour, à la différence des anciens résistants, la plupart des survivants juifs étaient très jeunes, beaucoup n'avaient plus de famille, pas de relations, pas d'argent ni de métier. Ils avaient tout à construire, repartant souvent de zéro. La priorité était de se retrouver soi-même pour pouvoir survivre. Les uns ont préféré rompre tout lien avec leurs anciens camarades, enfouir au fond d'eux-mêmes tous les souvenirs. Les autres, les plus nombreux, ont conservé des liens très solides avec leurs camarades de déportation, ne serait-ce que pour pouvoir parler entre eux du camp, sans avoir à craindre l'incompréhension ou l'indifférence. »

Simone Veil, « Réflexions d'un témoin », *Annales ESC*, n° 3, mai-juin 1993.

- Expliquez la conception du camp de Drancy, le nombre de déportés et le nombre de survivants. Pourquoi ce camp est-il appelé l'anti-chambre de la mort ?

Analyse du texte de Simone Veil ci-dessous :

- A quelles difficultés se heurtent les survivants d'Auschwitz ?

B) Les conditions de la reconnaissance juive après 1961.

Utilisez le site suivant : http://crdp.ac-reims.fr/memoire/enseigner/memoire_vichy/menu.htm

PAGE 6

- *Quel est le procès qui a lieu en 1961 et qui ravive la mémoire du Génocide ?*

PAGE 12

- *Dès la fin de la guerre des théories négationnistes ont émergé dans les milieux d'extrême droite et d'extrême gauche, expliquez ce terme.*

- *A partir des années 1960-70, quel est l'historien français qui défend ces thèses ? Encore aujourd'hui les tribunaux français se battent contre un historien français qui prononce des thèses négationnistes quel est son nom et dans quelle université exerce-t-il ?*

- *Dans les années 1980 un homme politique français a repris ces thèses négationnistes ? Qui est-il ?*

C) Les victoires de la mémoire juive.

- *En 1990, une loi a été votée en France contre ces négationnistes ? Quel est son contenu ?*

PAGES 6 et 7

- *En 1979 est créée l'Association des FFDJF présidé par Beate et Serge Klarsfeld. Quel est son rôle ?*

- *Leur rôle est très important dans la condamnation des principaux responsables français responsable de la déportation des juifs. Qui sont ces hommes, quelles sont les motifs de leur condamnation et leur peine ?*

PAGES 6 et 9

- *Plusieurs films depuis sont sortis pour commémorer la SHOAH. Expliquez le terme et citez ces films.*

PAGE 8

- *En 1993 et 1994, F.Mitterrand a instauré deux nouveautés dans la commémoration du Génocide français. Lesquelles ?*

PAGE 9

- *A partir de 1995, les gouvernements successifs ont reconnu la responsabilité de la France dans la mise en œuvre du Génocide par les nazis. Donnez des exemples.*

La mémoire de la Shoah doit être sans cesse ravivée dans nos consciences

Mercredi 27 janvier, 180 Français, parlementaires, responsables des fondations et associations de mémoire, anciens déportés, enseignants et lycéens, journalistes étaient à nos côtés, en délégation officielle à Auschwitz.

Pourquoi ? Pourquoi exposer encore une fois nos anciens au froid sibérien et aux souvenirs plus glaçants encore ? Tout n'a-t-il pas été dit ? L'œuvre de transmission n'est-elle pas achevée ?

Non, croyons-nous. La mémoire de la Shoah doit être sans cesse ravivée dans notre conscience nationale et dans la conscience universelle des hommes comme la marque indélébile du Mal absolu. Au cœur de l'intérêt général et du vivre ensemble, il y a le rejet des idéologies de la haine. Au-delà des discours, il faudrait que chaque citoyen aille une fois dans sa vie à Auschwitz, se taire et écouter les survivants dire l'inhumanité. Nous sommes allés à Auschwitz ensemble parce qu'en cinq années, plus d'un million de femmes, d'hommes et d'enfants furent exterminés dans ce camp. Parce qu'il n'y eut sans doute jamais, dans l'histoire humaine, de crime plus odieux que celui qui fut perpétré à Auschwitz et dans les camps de la mort. C'est pour cela que ce camp est inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO et que l'ONU a retenu la date du 27 janvier pour commémorer les victimes de la Shoah.

Nous sommes allés à Auschwitz ensemble parce que le temps presse. Malgré l'inlassable dévouement des survivants, témoignant sans relâche auprès des jeunes générations et auprès du grand public, le temps fait son œuvre, qui épuise les forces des plus vaillants et éclaircit les rangs des plus anciens. Ce déplacement dit la volonté de l'État, des grandes

fondations de mémoire et de la communauté éducative de poursuivre le devoir de mémoire avec les rescapés et après eux.

Nous sommes allés à Auschwitz ensemble parce qu'il s'agit aussi, pour nous Français, d'un haut lieu tragique de la mémoire nationale. Au cours des années noires, avec la complicité active de l'État français et malgré le dévouement des Justes, 76 000 juifs ont été déportés de France – près de 69 000 l'ont été à Auschwitz. À leur arrivée, les enfants, et bien souvent leurs mères, étaient directement et systématiquement gazés. Deux mille cinq cents juifs seulement sont revenus. C'est ce lien tragique qui explique l'engagement de la France pour la préservation des lieux où s'inscrit la mémoire des déportés. À Auschwitz, la France a financé, dès 1979, l'exposition du pavillon français, puis sa complète rénovation, en 2005. Elle participera fortement, par le biais de l'Union européenne, aux dépenses exigées par l'indispensable restauration du camp, répondant ainsi à l'appel des autorités polonaises.

Nous sommes allés à Auschwitz parce que le mal n'est pas mort. Le vol récent de l'inscription *Arbeit macht frei* (« Le travail rend libre »), qui surplombait le portail d'entrée d'Auschwitz, en est un

témoignage symptomatique. Qu'un nostalgique des temps barbares ait pu dérober une telle enseigne a fait rejaillir dans la communauté des rescapés l'angoisse de l'anéantissement. Les tentatives de révisionnisme exigent de nous constance et détermination. Nous nous y employons conjointement. La France s'est engagée dans une œuvre de longue haleine pour protéger la mémoire de la déportation, tant ce combat est lié à la pérennité de notre démocratie, tant il exige une mobilisation collective contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes d'intolérance. À travers ceux qui furent assassinés par les nazis, pour la seule raison d'être nés, qu'ils soient juifs dans leur grande majorité, mais aussi slaves ou tziganes, ou parce qu'ils s'étaient dressés contre la tyrannie nazie, résistants et politiques ou pour tous les motifs fallacieux de la barbarie et de l'intolérance, comme l'homosexualité, à travers eux, c'est l'humanité qui a failli disparaître à tout jamais.

Nous sommes allés à Auschwitz ensemble, parce que nous travaillons ensemble sur le terrain. Ensemble, nous mettons en œuvre dans les collèges, les lycées, les musées la transmission de la mémoire, qui est un des

fondements de notre nation. À titre d'exemple, le concours national de la Résistance et de la Déportation, que le ministère de la Défense coorganise chaque année avec le ministère de l'Éducation nationale, a suscité, en 2008-2009, la participation de plus de 45 000 élèves sur le thème des enfants et des adolescents dans l'univers concentrationnaire.

Ensemble, nous multiplions les réalisations concrètes en faveur de la mémoire. Le seul camp de concentration situé en France, le camp de Natzweiler-Struthof, abrite ainsi le Centre européen du résistant déporté, conçu et financé par le ministère de la Défense. Au-delà de ce site, une facette entière de l'histoire de la déportation française est en train d'être redécouverte depuis quelques années : les camps d'internement du sud de la France, véritables antichambres d'Auschwitz, font l'objet de projets muséographiques de grande ampleur. Le ministère de la Défense et la Fondation pour la mémoire de la Shoah coopèrent notamment sur celui qui est en cours de réalisation au camp des Milles, près d'Aix-en-Provence. Ensemble, nous n'oublierons jamais. ■

Simone Veil, Hubert Falco
(28 janvier 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

S'il vaut pour le chapitre sur « Le monde en 1945 », cet article s'inscrit aussi dans le chapitre relatif à « La France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ».

À travers l'exemple d'Auschwitz-Birkenau, il permet d'analyser le traumatisme que connaît l'humanité en 1945 lorsqu'elle découvre l'horreur des camps d'extermination nazis. Que 65 ans plus tard, celle-ci pèse

encore dans la mémoire collective témoigne de l'ampleur du choc subi à l'époque. Un bilan de la guerre ne peut pas faire l'impasse sur un tel sujet.

Signé notamment par Simone Veil, survivante des camps, le témoignage permet d'évoquer trois thèmes : les crimes contre l'humanité (notion née à l'occasion du procès de Nuremberg), dont il faut rappeler la définition dans toute copie, et indiquer qu'ils ont touché plusieurs communautés réprochées par les nazis : tziganes,

résistants, slaves, homosexuels..., ainsi que les handicapés ; la complicité du régime de Vichy dans le cadre de la politique de collaboration voulue par Pétain ; le « révisionnisme » qui sert à désigner un mouvement apparu à la fin des années 1970, niant la politique d'extermination des juifs mise en œuvre par Hitler. Il est plus proprement désigné par le mot *néga-tionisme*, qui justifie le « devoir de mémoire », auquel les auteurs du texte invitent les lecteurs.

Un autre passé douloureux : mémoires souffrantes de la guerre d'Algérie *L'Histoire*, n°260 décembre 2001, p. 32.

Claude Liauzu, Professeur à l'université Paris VII, a codirigé *Transmettre les passés. Vichy, nazisme, conflits coloniaux : les responsabilités de l'Université* (Syllepse, 2001).

La guerre d'Algérie n'a jamais été aussi présente. Comment l'enseigner aux jeunes générations, parfois traversées par les déchirures identitaires ? Claude Liauzu, universitaire et militant anticolonialiste, refuse de remplacer l'histoire par l'imprécation.

La guerre d'Algérie n'a jamais été aussi présente dans nos mémoires depuis l'enfouissement brutal de cette « *boîte à chagrins* » (de Gaulle) dès l'été 1962. En mai 1999, rompant avec le silence officiel qui a prévalu durant près de quarante ans, le Parlement a remplacé les euphémismes « *maintien de l'ordre* » et « *pacification* » par le terme de « *guerre* » dans les textes régissant les anciens combattants. A petits pas prudents, « *les plus hautes autorités de l'État* » reconnaissent aussi cette réalité. Comme d'autres « *passés qui passent mal* », elle trouvera sa place dans notre chronique nationale.

Il faudrait pour cela que soit réglé le problème des conditions de consultations des archives dites sensibles. Si elles commencent à s'ouvrir, une réforme de la loi de 1979 qui en définit l'accès reste indispensable pour l'exercice normal de notre métier et le respect des droits des citoyens.

Mais ce problème concerne aussi au premier chef l'enseignement. Si l'histoire de cette guerre, et plus généralement de la colonisation, n'est pas absente des programmes, elle n'a pas trouvé, dans un ensemble très hexagonal, une place cohérente. Pas plus que l'étude des grandes civilisations, que Fernand Braudel s'était efforcé d'introduire dans les années 1950-1960.

Certes, pour aborder ces questions en classe, les difficultés sont grandes. Le désarroi de beaucoup d'enseignants en témoigne. Mais ce ne sont là que des préalables à des interrogations plus fondamentales qui sont au cœur de notre discipline : celles des rapports entre présent et passé, entre histoire et mémoire. Comment comprendre et faire comprendre aux élèves — dans une société qui n'est plus celle de Ferry et de Lavisser et où le service militaire a été supprimé — la participation du contingent à un combat douteux appartenant à l'âge de « *la marine à voiles et de la lampe à huile* » (de Gaulle encore). « *Pour séparer, dans la troupe de nos pères, les justes des damnés, sommes-nous donc si sûrs de nous-mêmes et de notre temps ?* », se demandait Marc Bloch.

A ce modèle de rigueur, il est facile de préférer le rôle d'imprécateur. Mais peut-on prendre au sérieux des historiens qui affirment que les « *manuels d'histoire sont de véritables véhicules de l'histoire officielle* » ? (« *Polémiques sur l'histoire coloniale* », *Manière de voir*, juillet-août 2001, p. 25). « *Loin de la guillotine, cette violence sans péril amuse* », ajouterait Marc Bloch.

Elle amuserait du moins si cette fonction de procureur n'était pas à sens unique, si elle était accompagnée d'une indispensable réflexion sur la genèse des régimes totalitaires du tiers-monde, sur l'utilisation par les dirigeants nationalistes des éléments antidémocratiques de la culture populaire, sur les impasses du développement.

La fonction sociale de l'histoire impose des responsabilités. La guerre d'Algérie a laissé après elle, et jusque dans les écoles — d'où le malaise de certains professeurs —, un cortège de mémoires souffrantes et des conflits de mémoires, qui, en la perpétuant, favorisent à la fois la xénophobie dans la France profonde et les déchirures identitaires chez les jeunes issus de l'immigration.

Or, depuis la III^e République, notre discipline a pour vocation de contribuer à élaborer un consensus qui dépasse les chocs de mémoires divisant la société. Et sa place à l'avenir dépendra, en grande partie, de sa capacité à prendre en charge, dans d'autres conditions que celles du XIX^e siècle — où la nation, au-dessus de tout soupçon et assimilée à la civilisation, avec la « *plus grande France* » étaient la mesure de toute chose —, l'immense mouvement de l'histoire qui porte la mondialisation.

Ce processus, contradictoire et heurté, rapproche les hommes mais les oppose aussi ; il porte à la fois des facteurs d'unification et de différenciation, des interdépendances grandissantes et des risques de « *guerre des civilisations* ». Cinq siècles de colonisation, à partir de 1492, y ont eu une part déterminante. Ils ont profondément transformé toutes les sociétés impliquées, celles du Nord comme celles du Sud. Désormais, elles sont et seront de plus en plus traversées par la pluralité. On ne peut plus enseigner l'histoire en ignorant qu'une part de nous-mêmes est intégrée par les autres sociétés et qu'une part d'elles est enracinée en nous.

